

Cadre du MÉMOIRE TECHNIQUE

Travaux de rénovation de chauffage et ventilation sur la caserne d'Hatry

Le cadre de réponse est un élément contractuel et constitue la justification de l'offre technique et permet de juger :

- le critère 2 « valeur technique », sur 20 points
- le critère 3 « planning global et par logement », sur 30 points
- le critère 4 « développement durable/ environnement » sur 10 point.

Le candidat veillera à ne pas indiquer de lien vers un site car le système d'information du Ministère de l'Intérieur restreint l'accès à certains sites et l'acheteur ne pourra pas prendre en compte les éléments afférents (inaccessibles).

Il est conseillé de privilégier les documents aux liens dans l'offre déposée.

Ce cadre est exhaustif : toutes les rubriques doivent être renseignées par le candidat, selon les indications données au présent Cadre de réponse ; le candidat n'a pas à produire d'autres informations ou documents que ceux étant expressément sollicités dans le présent Cadre de réponse. Tout autre document fournis par le candidat ne sera pas noté.

Pour un critère déterminé les renseignements fournis par le candidat devront être adaptés au marché, s'ils sont trop génériques ou non adaptés ou inappropriés la Personne Publique se verra dans l'obligation d'attribuer une note nulle pour ce critère.

Cette trame de mémoire technique doit obligatoirement être renseignée et joint à l'offre, sous peine du rejet de celle-ci.

NOM DU CANDIDAT :

.....

1. PRÉSENTATION DU CANDIDAT (NON NOTÉ)

- Espace laissé au candidat pour se présenter ou pour présenter tout élément qu'il estime nécessaire à la compréhension de son offre.
 - Ce passage n'est pas noté
 - **2 pages maximum**

2. TECHNIQUE (NOTÉ SUR 20 POINTS)

Sous-critère n° 1 - Équipements des intervenants et matériel pour assurer les prestations (5 points)

- Moyens matériels à disposition pour le bon déroulement des travaux : véhicules, outillage, EPI...
- Listing des équipements et matériels utilisés.
- Fiches techniques du matériel prévu à la pose.

Sous-critère n° 2 – Méthodologie et organisation du chantier (10 points)

- Compréhension et l'analyse de la mission attendue et des besoins
- Méthodologie d'intervention
- Mise en sécurité des sites et des occupants
- Technique et plan d'action utilisés pour réaliser les travaux
- pPan d'installation de chantier

Sous-critère n° 3 – Moyens humains (5 points)

- Organisation et nombre d'intervenants affectés à l'exécution des prestations et interlocuteur dédié
- Expérience et qualification des intervenants
- Modalités d'organisation des équipes et de l'encadrement

3. PLANNING GLOBAL ET PAR LOGEMENT (NOTÉ SUR 30 POINTS)

- Planning global pour chaque tranche
- Planning détaillé pour 1 logement type
- Méthodologie d'intervention dans un logement avec : nombre d'interventions, durée de coupure du chauffage, durée de coupure de la VMC.

4. CONSIDÉRATIONS ENVIRONNEMENTALES ET SOCIALES (NOTÉ SUR 10 POINTS)

- Mesures prévues en matière de protection de l'environnement, explicitant les mesures prévues d'être mises en œuvre pour évaluer et mesurer l'engagement pris tout au long de l'exécution du marché,
- Justificatifs de mise en œuvre de la clause d'insertion
- Méthodologie pour stockage et évacuation des déchets produit par le chantier. Notice de tri selectif

5. ÉLÉMENTS COMPLÉMENTAIRES (NON NOTÉ)

Espace laissé au candidat pour apporter des éléments complémentaires qu'il estime nécessaire et permettre de faire remonter des incohérences du CCTP non dimensionnantes mais potentiellement pénalisantes ou des remarques sur certaines difficultés d'exécution.

- Ce passage n'est pas noté.